

Rapport annuel 1995-1996

Événements marquants du Ministère en 1995-1996

Pour le ministère de la Sécurité publique, les faits les plus marquants de l'année 1995-1996 ont été les suivants :

- la réforme du système correctionnel québécois qui mise sur la réduction du recours à l'incarcération et qui favorise un recours accru aux mesures d'encadrement en milieu ouvert;
- la révision de la structure organisationnelle de la Direction générale des services correctionnels. Cette opération aura permis :
 - d'améliorer la qualité des services (intégrés et continus) aux personnes incarcérées;
 - d'augmenter la capacité de l'organisation à interagir efficacement avec son environnement pénal et social;
 - de rapprocher les lieux de décisions des clientèles à desservir et adapter les services aux réalités régionales et enfin,
 - d'optimiser l'utilisation des ressources humaines et matérielles du Ministère.
- la fusion de la Direction générale de la sécurité et de la prévention et de la Direction générale de la sécurité civile qui a eu pour effet de créer une nouvelle entité, soit la Direction générale de la sécurité et de la prévention. Cet exercice a permis de nombreuses économies, notamment pour les ressources humaines et financières;
- la création du Service général d'inspection qui a pour mandat de procéder à l'inspection de l'administration et des activités des corps policiers du Québec;
- la création et l'aménagement d'un nouveau laboratoire pour la certification et la vérification des appareils de jeux;
- le renforcement du suivi des différentes activités ministérielles et de l'évaluation des résultats par rapport à des attentes qualitatives et quantitatives;
- le contrôle de l'exportation des véhicules routiers volés et recel outremer : le recouvrement de véhicules pour une valeur de 2 778 000 \$;
- la saisie, aux États-Unis, de 300 kilos de cocaïne destinés au marché québécois pour une valeur de 195 000 000 \$ (projet Houston);

- la saisie de 185 kilos de haschisch pour une valeur de 2 775 000 \$ (projet Bombay);
- la tenue de 4 585 enquêtes sur les nouveaux employés, les fournisseurs et les commerçants oeuvrant pour les casinos du Québec;
- la contrebande de tabac : la saisie de 35 011 cartouches de cigarettes, 11 032 boîtes de 200 grammes de tabac, 117,5 kilos de tabac en vrac pour une valeur totale de 989 818,50 \$;
- la contrebande d'alcool : la saisie de 233 344 litres d'alcool;
- la saisie de 3 089 appareils de loterie vidéo illégaux et de 36 126 \$;
- l'exécution de 2 764 visites de vérification des permis de loterie vidéo. Trente-neuf pour cent de ces permis étaient non valides;
- la lutte aux bandes de motards, de concert avec le service de police de la Communauté urbaine de Montréal et la Gendarmerie royale du Canada, a permis d'effectuer 132 arrestations et 83 perquisitions menant à la saisie de produits illégaux (armes, silencieux, détonateurs, bâtons de dynamite, grenades, cocaïne, haschisch, haschisch liquide, marijuana et plants de marijuana).

Effectif 1995-1996

1^{er} avril 1995 au 31 mars 1996

Effectif total (1)

1^{er} avril 1994 au 31 mars 1995

Effectif total (1)

Programmes

60

3 120

38 3 030

36

146

(2)

360

7 140

(2)

384

--

34

27

5 506

217

130

1 - Recherche des causes et des circonstances des décès

Bureau du Coroner 59

2 - Contrôle des alcools, des courses et des jeux

Régie des alcools, des courses et des jeux 179 180

3 - Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquantsServices correctionnels
Commission québécoise des libérations conditionnelles**4 - Sécurité et prévention**Soutien, recherche et programmes
Institut de police du Québec
Sécurité et protection
Inspectorat**5 - Surveillance de la déontologie policière**Commissaire à la déontologie policière 36
Comité de déontologie policière 27**6 - Sûreté du Québec** 5 612**7 - Administration** 221**8 - Sécurité civile** 135

9 861**TOTAL :** **9 823**

1. L'effectif total comprend l'effectif régulier et occasionnel. La donnée indiquée comprend les ajouts d'effectifs en cours d'année.

2. L'Institut de police du Québec est une corporation mandataire du gouvernement du Québec. Son personnel n'est pas assujéti à la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1) et n'est pas inclus dans l'effectif gouvernemental.

Crédits et dépenses 1995-1996

(en milliers de dollars)

Programmes	1 ^{er} avril 1995 au 31 mars 1996		Dépenses
	Crédits 000 \$ (1)	Dépenses 000 \$	1 ^{er} avril 1994 au 31 mars 1995

3 - Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants

2 971,52 924,52 831,0

4 - Sécurité et prévention

7 968,27 968,28 392,6
 19 224,619 872,0
 475,1--

5 - Surveillance de la déontologie policière

2 498,72 480,82 731,5
 2 434,82 424,52 405,5

6 - Sûreté du Québec

7 - Administration

8 - Sécurité civile

1 - Recherche des causes et des circonstances des décès

Bureau du Coroner	5 892,8	5 878,6	6 360,6
-------------------	---------	---------	---------

2 - Contrôle des alcools, des courses et des jeux

Régie des alcools, des courses et des jeux	12 635,9	12 529,2	11 457,8
--	----------	----------	----------

Services correctionnels	229 195,7	228 085,6	225 104,0
-------------------------	-----------	-----------	-----------

Commission québécoise des libérations conditionnelles

Soutien, recherche et programmes	12 772,3	12 524,4	11 120,0
----------------------------------	----------	----------	----------

Institut de police du Québec

Sécurité et protection	19 168,4 (2)		
------------------------	-----------------	--	--

Inspectorat	550,0		
-------------	-------	--	--

Commissaire à la déontologie policière

Comité de déontologie policière

	404 864,3	404 125,0	415 812,4
	29 796,7	25 114,4	18 510,0
	12 190,8 (3)	10 947,2	11 519,5

TOTAL :	742 940,1	734 702,1	736 116,9
----------------	----------------------	----------------------	------------------

1. Comprend les crédits initiaux, les recours au Fonds de suppléance et les transferts de crédits au 31 mars 1996; exclut les "Prêts, placements et avances".

2. Inclut des crédits permanents de 1 709,3 k \$ et des dépenses de 1 781,3 k \$ réalisées dans le cadre de l'application de la Loi sur l'Assemblée nationale (L.R.Q., c. A.-23.1). En vertu des règles particulières encadrant les activités financées par crédits permanents, les dépenses peuvent être plus élevées que les crédits prévus initialement.

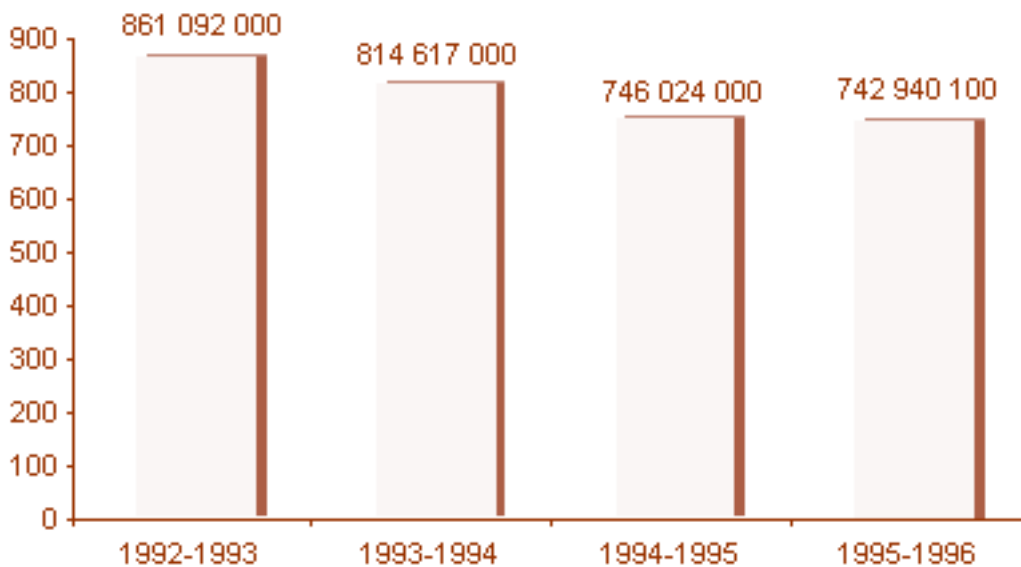
3. Inclut des crédits permanents de 4 665,8 k \$ et des dépenses de 3 672,2 k \$ réalisées dans le cadre de l'application de la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre (L.R.Q., c. P-38.1).

Évolution des crédits

Ministère de la Sécurité publique

Évolution des crédits

(en millions \$)



Orientations 1996-1997

Au cours de 1996-1997, le ministère de la Sécurité publique prévoit se consacrer à la réalisation de diverses activités dont l'une des plus importantes est sans aucun doute la révision de l'organisation policière au Québec.

Cette opération débutera par une tournée du ministre de la Sécurité publique qui rencontrera les représentants des municipalités régionales de comté, des municipalités et des corps policiers du Québec. Cette réforme de l'organisation policière vise trois objectifs :

- une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources;
- une meilleure équité dans la répartition des coûts des services de base de la Sûreté du Québec;
- rapprocher les corps policiers des communautés qu'ils desservent.

En matière de services correctionnels, le Ministère s'est fixé un certain nombre d'objectifs prioritaires pour assurer la réussite de la réforme correctionnelle :

- assurer la prestation de services correctionnels en conformité avec sa mission et dans une perspective de désincarcération des personnes contrevenantes qui ne constituent pas un danger pour la société;
- adapter les services en milieu ouvert et en milieu fermé;
- implanter le programme touchant l'administration de l'ordonnance d'emprisonnement avec sursis;
- contribuer à la réinsertion sociale des personnes contrevenantes en association avec la communauté en rendant plus accessibles les services qui leur sont offerts par les organismes publics, bénévoles et

communautaires et par les citoyens;

- gérer efficacement les interrelations avec les partenaires pénaux et sociaux pour traiter la criminalité par des moyens moins lourds et moins coûteux. À cet égard, la Direction générale a mis sur pied un Comité aviseur central et six comités aviseurs régionaux qui tiendront des forums de consultation auprès de leurs partenaires respectifs.

Par ailleurs, le Ministère instaurera, au cours de l'année qui vient, un tableau de bord ministériel intégrant les données de divers systèmes informatiques axés sur les ressources humaines, financières et les opérations. Par l'entremise de la Direction de l'informatique et des systèmes, le Ministère étudiera l'organisation d'un réseau informatique national afin de soutenir la régionalisation du Ministère.

Enfin, en 1996-1997, la Direction des ressources matérielles et financières améliorera la présentation du tableau de suivi budgétaire en utilisant les indicateurs de gestion qui devraient permettre son intégration au tableau de bord ministériel.

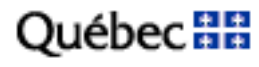
Le Ministère apportera aussi une attention particulière aux dossiers majeurs suivants :

- la révision de la *Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre*;
- la mise en oeuvre de l'approche interministérielle dans le dossier des zones à risque de mouvements de sol et de zones inondables;
- la poursuite de la campagne d'incitation à produire un plan d'urgence auprès des municipalités de 5 000 habitants et plus;
- la révision des mécanismes de déontologie policière;
- la mise en place d'un centre de formation en sécurité incendie;
- la consultation des partenaires pour la constitution d'une loi cadre en matière de sécurité incendie;
- la réévaluation des dispositifs de sécurité dans les palais de justice les plus importants;
- la transformation de la Direction des expertises judiciaires en une unité autonome de services, en vue de mieux répondre aux besoins des clientèles tout en diminuant les délais de livraison des expertises;
- la mise en place d'un programme d'assurance qualité (normes ISO).

De plus, le Ministère entend mettre sur pied le Comité consultatif sur l'inspection des corps policiers du Québec dans le but de favoriser une coordination entre les diverses instances du Ministère, le milieu municipal, les corps policiers et la population.

Enfin, au cours de la prochaine année, la Sûreté du Québec compte exploiter de façon maximale les nouvelles technologies de l'information et augmenter le partenariat avec les autres organisations policières du Québec.

Enfin en 1996-1997, le Ministère regroupera les trois centres de documentation pour n'en faire qu'un pour tout le Ministère. Le nouveau Centre rassemblera les collections documentaires en matière de sécurité civile, de sécurité et de prévention et des services correctionnels.



© Gouvernement du Québec, 2001